COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 novembre 2024

Présents : Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, M. URVOIT Rachel, Mme CHEREL Sabrina, Mme BERNARD Solenn, M. CHAUVIRÉ Yann, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, Mme LE GALLIARD Sylvie, M. KERMABON François Mme MATIGNON Isabelle, M. LE TROUHER Vincent.

Absente excusée : Mme. LE GARGASSON Nadège (pouvoir à Solenn BERNARD), M. JOUANNO Mickaël.

Absentes : Mme OLLIVIER Valérie, Mme TROUBOUL Marie-Claire.

Avant-conseil

Présentation de l'Atlas de la biodiversité par M. JOUCHET de Pontivy Communauté.

L'atlas est un inventaire scientifique de la faune, flore et animaux existants sur un territoire spécifique. Il débutera cette année pour finir en 2027.

Sur Malguénac un précédent inventaire a été réalisé en 2015 par l'association Bretagne Vivante et permettra à la commune d'accéder au niveau 2 de l'Atlas plus rapidement que les autres communes adhérentes au dispositif (19 sur 25 de Pontivy Communauté). Des actions avec différentes activités seront mises en place dans des lieux de rencontre et auront une vocation pédagogique, les écoles seront notamment invitées à participer et un travail avec les agriculteurs sera réalisé. Une communication adaptée sera également effectuée.

Cet atlas permettra de mieux préparer le futur PLUi et de motiver les collectivités à mettre en œuvre des actions.

Avec le financement partiel de l'OBF, un budget de 370 000€ a été alloué à la mise en place de ces actions et animations sur le terrain (80 animations sur 2 ans). Un des objectifs sera de rendre la science participative pour qu'elle soit accessible pour tous public, pour tous les niveaux.

La Communauté de Communes travaillera de concert avec les communes et le Copil sera réunira 3 fois d'ici 2027 avant une restitution de l'Atlas.

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal du 25 octobre 2024 à l'unanimité des conseillers présents sans observation.

Transfert de la compétence « gestion et conduite administrative et financière des structures de santé (exploitation) au syndicat intercommunal Sarre – Blavet Santé

Madame la maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat Sarre-Blavet Santé peut exercer à la place de la commune, dans les conditions fixées par l'article L. 5212-16 du code général des collectivités territoriales, la compétence « Gestion et conduite administrative et financière des structures de santé (exploitation)».

Ainsi le syndicat intercommunal Sarre-Blavet Santé pourrait mettre à disposition des professionnels de santé exerçant une activité libérale sur le territoire communal, les moyens nécessaires à l'exercice de la médecine (locaux, informatique, matériel médical, service généraux…)

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE TRANSFÉRER** la compétence « Gestion, conduite administrative et financière des structures de santé (exploitation) » au Syndicat intercommunal Sarre-Blavet Santé.

Loyer du cabinet médical de Malguénac

Madame la maire rappelle au conseil municipal que le cabinet médical de Malguénac géré par le Syndicat Sarre-Blavet Santé a ouvert le 7 novembre 2024. Il est occupé par le praticien et le secrétariat pour l'instant une journée par semaine. Le cabinet médical d'une surface de 99m² au sol est situé au 2 rue de Bellevue, il comprend 2 salles de consultation, 1 secrétariat, une salle d'attente, une tisanerie, un hall et des WC.

Il convient dorénavant de fixer le montant du loyer du cabinet qui peut accueillir 2 praticiens.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **FIXER** le montant du loyer à 500 euros à partir du 7 novembre 2024.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de pouvoir mandater les rémunérations des agents en décembre 2024 et mandater les provisions des créances irrecouvrables, il convient de procéder à une modification budgétaire, madame le Maire propose de modifier le budget principal comme suit :

Fonctionnement Dépenses	Chapitre 012	218 – Autre Personnel extérieur + 10 000 € 33 – Impôts, taxes et vers ass. + 2 000 € 470 – Autres charges sociales + 3 500 €
	Chapitre 68	81- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement + 500 €
		Total : + 16 000 euros
Fonctionnement Dépenses	Chapitre 011	60612– Électricité - 16 000 €
		Total : - 16 000 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget principal**

Plan Communal de Sauvegarde

Solenn BERNARD présente à l'assemblée le DICRIM (mis en page par la chargée de communication) composant du PCS en voie de finalisation. Mme BERNARD et Nadege LE GARGASSON ont passé de nombreuses séances avec notamment la participation de Cécile GUILLORY pour réaliser les secteurs d'intervention à partir du cadastre. Le PCS qui a nécessité un travail conséquent et qui permet d'avoir les protocoles et les outils pour gérer les situations d'urgence sera présenté prochainement.

Centre de santé

Ouverture de l'antenne de Malguénac le 7 novembre 2024. Peu de patientèle car c'est le début et la plateforme doctolib ne fonctionne pas encore correctement pour les consultations sur Malguénac.

Programme d'animations

Le 11 novembre : Le documentaire « Objectif Kilimandjaro » avec Yann JONDOT a rassemblé plus de 80 personnes, donc une 30aine âgées de plus de 70 ans sur invitation. L'évènement comprenant un goûter a plu.

Décoration et illuminations de Noël : Mise en place décalée semaine 50 en raison du retard de la pose de la croix de l'église.

Barac'h : un « chemin de la Résistance « sera proposé afin que les marcheurs puissent se rendre à pied à la cérémonie.

Art dans les chapelles : L'artiste pour 2025 a été choisi et le thème de l'œuvre sera sur la couture.

INFORMATIONS DIVERSES

Restaurant : le restaurant de la commune « La Longère » est fermé, pas de repreneur intéressé pour l'instant.

Lotissement Park Liam : échange avec l'avocat mardi 26 novembre

Nouveau lotissement : Présence de haies protégées. Le service urbanisme s'oppose aux servitudes sur des terrains privés. Les pentes sont accentuées il faudra des stations de relevage pour l'assainissement.

Sortie Sénat : Sur une journée, plus facile.

Fin du conseil à 21h30.